

Première victoire pour le Parc Chasseral

C'est un oui massif qui a été voté par la première commune concernée par le Parc régional Chasseral. Cette décision qui est, peut-être, un bon présage pour l'avenir, réjouit les membres du parc.



CONVENTION La commune de La Neuveville est la première à adopter la convention qui fera de la région du Chasseral un parc régional. (ARCHIVES)

Approuvé par 31 voix, la convention du Parc régional Chasseral n'a soulevé aucune opposition mercredi soir, au Conseil général de La Neuveville. Le président, Michel Walthert et le directeur du parc, Fabien Vogelsperger étaient présents pour répondre aux éventuelles questions. Il n'y en a eu que deux.

La première concernait l'existence d'un éventuel projet de remontée mécanique, sur le côté sud du Chasseral. «A notre connaissance, il n'y a pas de projet en vue. Toutefois, un service de bus, à la demande, fonctionne le week-end. S'il devait y avoir une initiative, elle serait privée, mais le parc pourrait être un partenaire», a expliqué Michel Walthert. La seconde touchait à la praticabilité de la route menant à Saint-Imier depuis Chasseral. Le directeur du Parc a précisé que cette dernière était cantonale.

David Fragnoli, conseiller municipal, a rappelé que le parc n'engendrera aucune contrainte légale supplémentaire. «Chaque commune continuera de travailler comme elle l'a toujours fait. Il y aura plus d'argent et plus de visibilité.»

Du côté du Forum neuvevillois, Jean-Louis Bloch a évoqué les Grisons, le canton suisse le plus visité, notamment grâce à son parc régional: «Si nous savons développer le nôtre, nous sommes certains que les retombées seront bien plus importantes que l'investissement de départ.»

Le groupe radical a également approuvé, mais souhaitant, toutefois, avoir quelques précisions concernant l'organisation qui chapeaute le parc. «La partie opérationnelle est assurée par une équipe permanente de trois à quatre postes, il y a un bureau, un comité constitué de 21 membres dont 11 communes. Ces dernières restent donc maîtresses du projet. Il y a également 84 membres collectifs (bourgeoisies, etc.), 180 membres individuels et les communes participant aux assemblées générales», a expliqué le conseiller municipal.

La Direction de la justice du canton de Berne est, par ailleurs, mandatée pour négocier, avant la fin de l'année, avec la Confédération les conventions-programmes des projets de parcs naturels régionaux. Ces derniers sont au nombre de quatre dans le canton.

Michel Walthert a ensuite tenu à remercier le Conseil général pour son soutien: «Vous êtes les premiers à voter alors que vous n'êtes pas directement au pied du Chasseral. C'est un message fort que vous donnez.»

A l'ordre du jour, le plan financier 2008 - 2013 et le budget de fonctionnement 2009, présentant un déficit de 83 102 francs, ont passé la rampe, de même que le dépassement de crédit de 3780 frs. 80 du Pavillon de la cascade.

Deux motions de Daniel Burkhalter ont donné lieu à de longues discussions. L'une concerne l'extension du choix du lieu de formation et l'autre la redistribution aux contribuables d'une partie des excédents de recettes. La première a été acceptée par dix-sept voix contre trois. La seconde motion a, quant à elle, été acceptée de justesse, par seize voix contre treize. /MLP